



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

Une copie de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 4 juillet 2016 à 18 h 30 a été signifiée tel que requis par l'article 323 de la Loi sur les cités et villes au maire et à chaque membre du conseil municipal le 30 juin 2016.

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le lundi 4 juillet 2016, à 18 h 30, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

Mme et MM. les conseillers	Etienne Beaumont Bernard Ayotte Benoit Voyer Guillaume Jobin Réjeanne Julien
----------------------------	--

EST ABSENT :

M. le conseiller	Fernand Lirette
------------------	-----------------

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, le directeur du Service des travaux publics, M. Pierre Beaulieu, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Ordre du jour

1. Octroi de contrats en vue des travaux de réfection d'une portion des rangs Sainte-Croix et du Nord
2. Acquisition du lot 3 122 832 du cadastre du Québec

16-07-187 OCTROI DE CONTRATS EN VUE DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PORTION DES RANGS SAINTE-CROIX ET DU NORD

Attendu que des travaux de réfection de la chaussée sur une portion des rangs Sainte-Croix (secteur du lac Thibault) et du Nord (secteur du garage Lucien Voyer) seront réalisés au cours des prochaines semaines;

Attendu que ces travaux ont préalablement été décrétés au terme de la résolution 16-04-088 et que le directeur des travaux publics a alors été autorisé à procéder par appel d'offres en vue de l'octroi des différents contrats;

Attendu les invitations expédiées aux cinq entreprises suivantes pour la fourniture de gravier MG-20 et MG-112 :

- ↗ Construction & Pavage Portneuf inc.
- ↗ Construction B.M.L., division de Sintra inc.
- ↗ Pax excavation inc.
- ↗ Les Entreprises Victorin Noreau inc.
- ↗ Carl Beaupré, camionneur

Attendu l'addenda no 1 transmis aux soumissionnaires invités afin de réduire la quantité de gravier demandé;

Attendu les invitations expédiées aux trois entreprises suivantes pour la location d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur :

- ↳ Les Entreprises Victorin Noreau inc.
- ↳ Pax excavation inc.
- ↳ Le Forestier Ghislain C. Bédard Itée

Attendu que le conseil municipal entérine le choix des soumissionnaires invités pour ces deux contrats;

Attendu les recommandations du directeur du Service des travaux publics à la suite de l'ouverture des soumissions qui s'est tenue publiquement le jeudi 30 juin 2016, et dont les résultats sont détaillés dans les deux tableaux ci-dessous :

FOURNITURE DE GRAVIER MG-20 ET MG-112

SOUSSIONNAIRE	QTÉ TONNES MG-20	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL EXCLUANT LES TAXES	QTÉ TONNES MG-112	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL EXCLUANT LES TAXES
Construction & Pavage Portneuf inc.	4 500	9,95 \$	44 775,00 \$	4 000	---	----
Construction B.M.L., division de Sintra inc.	4 500	10,93 \$	49 185,00 \$	4 000	----	----
Pax excavation inc.	4 500	9,25 \$	41 625,00 \$	4 000	4,00 \$	16 000,00 \$
Les Entreprises Victorin Noreau inc.	4 500	----	----	4 000	4,56 \$	18 240,00 \$

PELLE HYDRAULIQUE SUR CHENILLES AVEC OPÉRATEUR

SOUSSIONNAIRE	MODÈLE	ANNÉE	TAUX SOUMIS	TAUX DU GUIDE
Les Entreprises Victorin Noreau inc.	Volvo, ECR235DL	2012	125,00 \$	132,35 \$ (classe 1313)
Pax excavation inc.	Volvo, 330 BLC	2006	155,80 \$	161,15 \$
Pax excavation inc.	Doosan, DX235LCR	2012	130,00 \$	132,35 \$
Le Forestier Ghislain C. Bédard Itée	Linkbelt, 330	2008	145,00 \$	161,15 \$

Attendu qu'en date des présentes, le plus bas soumissionnaire pour chacun des contrats est apte à conclure un contrat public;

Attendu que le contrat pour la location d'un boteur sur chenilles avec opérateur ne nécessitait aucun processus d'appel d'offres et pouvait ainsi être accordé de gré à gré;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE les contrats suivants soient octroyés dans le cadre des travaux mentionnés précédemment :

- Pax excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de 4 500 tonnes de gravier MG-20 et 4 000 tonnes de gravier MG-112, et ce, au prix unitaire de 9,25 \$ pour le gravier MG-20 et de 4 \$ pour le gravier MG-112 pour une somme totalisant 57 625 \$ plus les taxes applicables.
- Les entreprises Victorin Noreau inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la location d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur, modèle Volvo, ECR235DL, année 2012, au taux horaire de 125 \$, et ce, pour un maximum de 240 heures soit une dépense maximale de 30 000 \$ plus les taxes applicables.
- Pax excavation inc. pour la location d'un boteur sur chenilles avec opérateur, modèle Komatsu, D39EX-22, 409, année 2013, au taux horaire de 101 \$, et ce, pour un maximum de 240 heures soit une dépense maximale de 24 240 \$ plus les taxes applicables.

La présente résolution et les soumissions déposées tiennent lieu de contrats.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir aux présentes dépenses soient prises à même le Règlement 595-16 *Règlement décrétant un emprunt en vue des travaux de réfection d'une portion du chemin du Lac-Sept-Îles et du rang Sainte-Croix*, lequel est en attente d'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), pour les travaux sur le rang Sainte-Croix et à même le fonds Carrières et sablières pour les travaux réalisés sur le rang du Nord.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-07-188 ACQUISITION DU LOT 3 122 832 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Attendu l'incendie survenu au centre-ville dans la nuit du 1^{er} mai dernier détruisant notamment l'immeuble à logement sis au 150-158, rue Saint-Ignace, connu et désigné comme étant le lot 3 122 832 du cadastre du Québec;

Attendu que la Ville s'est montré intéressée à acquérir ce terrain devenu vacant;

Attendu la promesse d'achat signée à cet effet entre la Ville et la propriétaire de ce lot, Mme Gaétane Courtemanche;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME LA CONSEILLÈRE RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal entérine la promesse d'achat signée par le directeur général, M. François Dumont, le 23 juin 2016 en vue d'acquérir le lot 3 122 832 du cadastre du Québec, et ce, pour une somme de 32 000 \$ plus les taxes applicables, s'il y a lieu.

QUE Mme Nathalie Renaud, notaire, soit mandatée afin de préparer l'acte de vente de ce lot et que ces honoraires soient assumés par la Ville.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, l'acte de vente et tout document donnant effet à la présente résolution.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir à la présente dépense soient prises à même le surplus accumulé et non réservé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 18 h 50.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Daniel Dion
Maire